

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018

DATE DE CONVOCATION 05/01/2018	L'an deux mille dix huit, mercredi 10 janvier à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 12/01/2018	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Vincent GUILLOUËT, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 13	Absente excusée : Mme Ana FAUVET
PRESENTS 12	Pouvoirs : Mme Ana FAUVET à M. Robert de KERVEGUEN
VOTANTS 13	SECRETAIRE : M. Claude DUMONT

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Suivi des dossiers en cours

Abri de sel :

La direction de la gestion patrimoniale du conseil départemental nous a fait savoir que les plantations devant l'abri de sel n'avaient pas pu être réalisées en 2017 faute de crédits nécessaires.
Ces travaux sont inscrits au budget 2018 du département qui devrait être voté en mars avec des plantations prévues au printemps.

Réunion avec la direction des routes :

Monsieur Passador (remplaçant de M. Albin) au service territorial des routes doit reprendre contact avec la mairie la semaine prochaine pour arrêter une date de rendez-vous au sujet des études sur les projets en cours et les comptages rue de la Comté.

Le retard est dû à une réorganisation du service et à des congés maladie.

Échos :

La mise en page est en cours de finalisation. Une maquette devrait être envoyée à la mairie fin de semaine pour relecture et validation.

Réfection du court de tennis :

La commande a été passée auprès de la société Tennis-Aquitaine pour un montant de travaux de 21 780€HT soit 26 136€TTC. Il est rappelé que la région a accordé une subvention de 3 173,40 € et le sénateur Alain Richard une aide d'un montant de 9 520 € (montant des travaux : 21 156 € HT). A cela s'ajoutera une participation du Tennis-Club de Vigny. Le président du Tennis-Club de Vigny va solliciter une aide du comité départemental de la Fédération Française de Tennis.

Arbre de Noël :

La manifestation a été appréciée des familles. Des remerciements à la société Parisax pour le prêt des tables de maquillage et la fourniture des produits. Cette activité était animée par trois apprentis en 2^{ème} année de BTS.

Réunion de quartier :

Peu de personnes ont assisté à la réunion de quartier du secteur des Ormeteaux/chemin du Bourbier/chemin des fontaines/rue du lieutenant Henri Savalle du samedi 16 décembre.

Elagage des arbres rue de la vieille Côte :

M. Jean-Paul Brunier s'est manifesté après réception du courrier le mettant en demeure de faire effectuer l'élagage des branches de sa propriété débordant sur la voie publique rue de la vieille côte. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise maison et jardin à Eragny fin janvier-début février.

Vents violents dans la nuit du 2 au 3 janvier :

Les vents violents dans la nuit du 2 au 3 janvier ont endommagé le transformateur entre Cergy et Puiseux-Pontoise occasionnant des coupures d'électricité plus ou moins longues dans certains quartiers de la commune. Un arbre du château est tombé sur la toiture des logements du logis social rue de la Comté. Il a été constaté également dans la commune plusieurs arbres cassés dans des propriétés privées.

Délibérations

Modification des statuts de la communauté de communes Vexin Centre – délibération n° 2018_01_01

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant création de la communauté de communes Vexin Centre,

Vu les articles L5214-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017_12_051 de la CCVC en date du 14 décembre 2017 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes Vexin Centre,

Le maire présente à l'assemblée les nouveaux statuts de la communauté de communes Vexin Centre modifiés comme suit :

Article 1er et 8 : Création d'une commune nouvelle d'Avernes (fusion d'Avernes et Gadancourt) :

La création de cette commune nouvelle transforme le nombre de communes de 35 à 34. Le nombre de titulaires reste identique à 52 membres (2 délégués titulaires pour la commune nouvelle d'Avernes (1 de la commune d'Avernes et 1 de la commune de Gadancourt) et suppression de 2 délégués suppléants.

Article 16 Compétences Obligatoires :

16.5 GEMAPI

Article 17 Compétences Optionnelles ajoutées ou modifiées :

17.3 Politique de la Ville (Mise en œuvre d'un Contrat Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD))

17.2 Politique du logement d'intérêt communautaire et cadre de vie

17.6 Maison de Services Au Public (MSAP).

Sur une proposition formulée par le Président de la Communauté de communes Vexin Centre qui s'est réunie le 14 décembre 2017 pour délibérer et qui a adopté les modifications des statuts.

Le conseil communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Pontoise de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI

Désignation d'un membre représentant la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCVC – délibération n° 2018_01_02:

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération n° 2017-09-40 de la Communauté de Communes Vexin Centre adoptant le passage en FPU et prévoyant la constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour principales missions de :

- procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)
- proposer la stratégie de répartition financière à adopter dans le cadre de la FPU en cas d'arrivées et de départs d'entreprises du territoire,

Considérant la nécessité de désigner un membre représentant la commune de Vigny au sein de la CLECT,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur :

Article 1 : Le conseil municipal désigne un membre représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Vexin Centre en la personne de Monsieur Claude DUMONT, maire-adjoint

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à la Communauté de communes Vexin Centre.

Désignation de deux membres représentant la commune au sein de la commission intercommunale des impôts directs – délibération n° 2018_01_03:

Vu le code général des collectivités territoriales,

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, la commission intercommunale des impôts directs se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au CGI, précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et la désignation de ses membres. Cette désignation doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant suite au transfert de compétence des zones d'activités à la Communauté de Communes Vexin Centre. Un courrier de la DGFIP daté du 2 décembre nous rappelle à cette obligation.

Considérant la nécessité de proposer deux membres représentant la commune de Vigny au sein de la CIID,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur :

Article 1 : Le conseil municipal propose deux membres représentant la commune de Vigny au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Monsieur Claude DUMONT, maire-adjoint et Monsieur Alain PAVIOT, conseiller municipal

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à la Communauté de communes Vexin Centre.

Bail logement communal 42 rue Beaudouin 1^{er} étage – délibération n° 2018_01_04:

Considérant l'opération de réhabilitation du bâtiment « la Gaudière » en logements locatifs conventionnés avec un commencement de travaux au cours du mois de mars 2018,

Considérant qu'il convient de reloger Monsieur et Madame Noël Eyraud, locataires dans le bâtiment « la Gaudière »,

Considérant que le logement communal sis 42 rue Beaudouin du 1^{er} étage est actuellement inoccupé,

Considérant l'avis favorable de la commission « parc locatif » réunie le 8 janvier,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le maire à passer un bail de 3 ans renouvelables avec Monsieur et Madame Noël Eyraud, locataires,
- de fixer le loyer mensuel à 640,80 €, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL),
- d'appeler un acompte mensuel de charges locatives de 100 €.

Boulangerie de Vigny

Le maire informe l'assemblée de la situation financière très préoccupante de la boulangerie de Vigny. Le bien immobilier sera mis en vente par adjudication le 16 janvier prochain au palais de justice de Pontoise. Une discussion s'engage à la fois sur cette situation humaine très difficile et sur la pérennité d'un commerce de boulangerie et le maintien de cette activité dans le village. La mise à prix est de 110 000 € et en application de l'article R 213-15 du code de l'urbanisme, la commune disposera d'un délai de 30 jours à compter de l'adjudication pour informer le tribunal de sa décision de se substituer à l'adjudicataire. Des premiers renseignements ont été pris auprès de la préfecture et du PNR sur les aides possibles dans le cas où la commune déciderait de préempter pour le maintien de ce commerce. Le maire tiendra informé le conseil municipal du résultat de l'adjudication afin de décider de la suite à donner à cette affaire.

Informations diverses

SIERGE

M. Vincent Guillouët a assisté à la réunion du comité syndical du SIERGEP le 19 décembre dernier. Pour rappel la piscine de Meulan doit passer sous gestion de la communauté urbaine GPSEO et se pose la question du devenir des 7 communes du Val d'Oise dont Vigny. La communauté urbaine a accepté d'accueillir les scolaires pendant une durée de 5 ans mais les conditions ne sont pas encore connues. Le président du SIERGEP est en attente d'un rendez-vous avec le président de la communauté urbaine. Il appartiendra à la préfecture des Yvelines de décider de la cession d'activité du SIERGEP. Il n'y aurait plus de cotisation par habitant et plus de tarif réduit pour les habitants. Aucun retour sur les conditions de retrait des 7 communes du Val d'Oise.

Réunions ou manifestations

- Cérémonie des vœux : samedi 20 janvier à 11 h
- Réunion du conseil municipal ou réunion de travail : le dernier mardi du mois à 20 h 30
- Dîner des élus : vendredi 2 février
- Réunion des nouveaux habitants : samedi 10 mars à 10 h
- Nettoyage de l'Aubette : samedi 24 mars
- Brocante : dimanche 20 mai
- Fête du village : samedi 2 juin
- Tour cycliste du Vexin : dimanche 3 juin
- Kermesse de l'école : vendredi 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents

Questions diverses

- Une discussion s'engage sur un chien d'un habitant du Bord'Haut de Vigny qui erre dans les rues malgré le signallement auprès de son propriétaire et de la SPA.

La séance est levée à 22 h 15.